



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 1137

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet d'accord entre La Poste et les AGF. Selon la Fédération nationale des agents généraux d'assurances, « la distribution par La Poste de produits d'assurances en général et de dommages en particulier correspondrait, si les pouvoirs publics l'acceptaient, à une volonté explicite de faire disparaître la profession d'agent général d'assurances avec l'ensemble des 50 000 emplois qu'elle génère ». Les sociétés s'opposent à la présence de La Poste sur le marché des assurances en raison des avantages fiscaux dont elle bénéficie, qui provoqueraient selon elles un déséquilibre et une concurrence déloyale, en violation du droit commercial communautaire. Il lui demande son avis sur cet éventuel accord.

Texte de la réponse

Le parlementaire s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet, de la part du Gouvernement, d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la compatibilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommage, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1137

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2344

Réponse publiée le : 11 août 1997, page 2596